

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU 5 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1, rue de l'Ecole, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31-03-2023.

Étaient présents : Mrs et Mes Xavier PROUTEAU, André BEAUGENDRE, Emmanuel VALOT, Valérie JOLLY, Frédérique TEXIER, Annabelle PICARD, Laurent PREAULT, Chrystelle PREAULT, Sylvain GAUTIER et Frédéric GUILLON.

Étaient absents et excusés mesdames et messieurs Laetitia PIPAR, Laëtitia CHATRY, Bruno GUILLET et Dominique LEFRANC-DESMONS

Madame Dominique LEFRANC-DESMONS a donné pouvoir à madame Valérie JOLLY

Monsieur Frédéric GUILLON a été élu secrétaire de séance.

Le P.V. du 01-03-2023 a été approuvé à l'unanimité.

Documentation remis aux conseillers : néant

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Affectation du résultat des trois budgets : communal-assainissement et lotissement « Les Rouillères »
2. Vote des budgets primitifs 2023
3. Vote des taux d'imposition 2023
4. Transformation d'un contrat d'insertion par un Contrat à Durée Déterminée de droit public pour accroissement temporaire d'activité
5. Informations diverses

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS PAR DELIBERATION  
DU 06-06-2020**

**Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations par délibération du 06-06-2020**

Pour renoncer au droit de préemption sur la vente de biens sur la commune :

N°	Adresse du bien	parcelles	Nature du bien	superficie
IA 2023-2	3 impasse des Moissons	AB 144	bande de terrain	10 m <sup>2</sup>
IA 2023-3	17 impasse des Moissons	AB 185	Maison individuelle	518 m <sup>2</sup>

Signature des devis suivants :

Date	Entreprise	Objet	Montant T.T.C.
22-02-2023	Brico dépôt la Roche Sur Yon	Changement des radiateurs locatif 5	995 €
23-02-2023	Fabrègue	Reliure des actes d'état civil 2013-2022	464.40 €

28-02-2023	G2loc Aizenay	Location mini-pelle pour travaux voirie	315.55 €
02-03-2023	Sedep d'Aizenay	Fourniture de voirie pour chemin au Piquérant	397.08 €
03-03-2023	G2loc Aizenay	ponceuse	126.72 €
09-03-2023	Galip'auto La Chapelle-Palluau	Travaux sur le véhicule NISSAN suite au contrôle technique	1 375.33 €
18-03-2023	SNGE la Roche Sur Yon	Contrôle et travaux d'électricité espace A'Capella	1 130.53 €
28-03-2023	ADV Challans	Vidange d'un poste de refoulement et de 2 bacs dégraisseurs	667.20 €
29-03-2023	Bodet campanaire	Changement moteur cloche 2 et mise aux normes du paratonnerre	3820.80 €
Réfection du réseau eaux pluviales rue des Perrondes			
23-03-2023	Sedep d'Aizenay	Gravette	584.28 €
23-03-2023	Vlok d'Aizenay	Location d'une mini-pelle	1 742.81 €
27-03-2023	Fransbonhomme de Challans	Petit matériel et fournitures	4 088.98 €

## DELIBERATIONS PRISES

### 1- Affectation du résultat 2022

#### Le Conseil Municipal considérant le budget communal

Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 :

A - Résultat de l'exercice (recettes-dépenses) : + 193 115.22 €

B - Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif 2021) : + 270 744.15 €

**C - Résultat à affecter (A +B) : + 463 859.37 €**

Investissement :

D - Solde d'exécution 2022

D 001 (besoin de financement) : 63 762.32 € - 27 799.60 € (excédent 2021 reporté) = **35 962.72 €**

R 001 (excédent de financement) : 0 €

E - Solde des restes à réaliser d'investissement 2022

Besoin de financement : 233 724 €

Excédent de financement : 0 €

**F – Besoin de financement (D + E) : 269 686.72 €**

Le Conseil Municipal décide :

**Affectation C : + 463 859.37 €**

1) Affectation en réserve R 1068 en investissement : 269 686 €

2) Report en fonctionnement : Recettes (002) : + 194 173.37 €

## 2- vote du budget primitif communal 2023

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- l'attribution des subventions proposées par la commission finances sans qu'Emmanuel VALOT membre de l'association foncière et des anciens combattants, Xavier PROUTEAU membre des anciens combattants et André BEAUGENDRE membre des « amis de la résidence Saint Pierre » ne prennent part à la décision.

- Le budget primitif communal 2023 qui s'équilibre

\* en fonctionnement en dépenses et recettes : 1 216 532 €

\* en investissement en dépenses et recettes : 802 255 €

### PREVISIONS FONCTIONNEMENT 2023

Prévisions fonctionnement dépenses		Prévisions fonctionnement recettes	
011 : charges à caractère général	320 706	70 : produit des services-du domaine et ventes diverses	47 457.63
012 : personnel	313 748	73 : impôts et taxes	520 107
65 : autres charges de gestion courante	174 400	74 : dotations, subventions et participations	216 198
66 : charges financières	7 937	75 : autres produits de gestion courante	69 988
67 : charges exceptionnelles	39 049	77 : produits exceptionnels	740
042- écritures comptables-opérations d'ordre	47 316	042 : écritures comptables : travaux en régie	167 868
014 : atténuation de produits (mutualisation informatique CCVB)	287	013 atténuation de charges (personnel)	0
023 : virement à la section de fonctionnement	313 089	002 excédent reporté 2022	194 173.37
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 216 532</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 216 532</b>

SUBVENTIONS (prévu 6 000 € à l'article 6574)

Association foncière	1 000 €
A.F.N.	200 €
A.P.E.L.	770 €
TEMPO	100 €
USSEP LCP (foot)	560 €
Association sportive collège St Paul	180 €
A.P.E. de Palluau	270 €
Resto du coeur	300 €
Les amis de la résidence St Pierre	300 €
Ils elles dansent de St Etienne du Bois	220 €
Basket	200 €
BTP-CFA AFORBAT	200 €
IFACOM CFA	50 €
MFR Les Achards	100 €
MFR Saint Martin de Fraigneau	50 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 500 €</b>

PREVISIONS INVESTISSEMENT 2023

RAR : restes à réaliser 2022

Prévisions investissement dépenses		Prévisions investissement recettes	
001 : déficit 2022	35 962.72	021 : virement de la section de fonctionnement	313 089
1641 : remboursement capital des emprunts	69 540		
165 : caution rendue aux locatifs	1 200	165 : caution reçue des locatifs	1 200
2031 : étude sur la mise en place de la gestion différenciée + frais d'étude travaux à l'église	8 636 en RAR + 14 000	10222 : récupération de la TVA sur les travaux d'investissement 2022	82 396
2041412 : participation financière investissement école publique de PALLUAU jusqu'en 2028	5 270	10226 : taxe d'aménagement sur les autorisations d'urbanisme	15 000
204172 : alimentation électrique du lotissement la Sapinière	10 514	1068 : réserves sur excédent de fonctionnement 2022	269 686
2051 : licence bar tabac	38 500 en RAR		
2111 : achat de terrain	11 000		
2113 : réintégration parcelle AD 176 du budget lotissement les Rouillères	31 195		
2115 : achat des parcelles AC 47 et une partie AC 46	150 000 en RAR		

2116 : reprise de concessions au cimetière	9 118		
21311 : réhabilitation mur extérieur ancienne mairie	9 094		
2135 : aménagement de l'ancienne mairie et autres bâtiment	32 740 en RAR + 24 593.28		
21568 : poteau incendie à la Davière avec PALLUAU	813		
2158 : panneaux et matériel pour les services techniques	12 502		
2183 : changement de la téléphonie au secrétariat de la mairie avec la C.C.V.B.	1 200		
2188 : radiateurs pour le locatif 5 au 26, rue des Sables	1 000		
2313 : solde des trois locatifs aux Rouillères	67 509 en RAR	Solde subvention département et état en RAR	73 568
2315 : travaux de voirie	100 000		
13932-040 : amortissement des subventions	2 868	28.... : dotation aux amortissements	47 316
2135-040 : travaux en régie	165 000		
TOTAL DES DEPENSES	802 255	TOTAL DES RECETTES	802 255

### **3- Vote des taux d'imposition**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2022 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) 35.55%

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) 51.46%

Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS) 17.30%

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 (état 1259),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe les taux applicables en 2023 comme suit avec une augmentation de 5%

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) 37.33 %

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) 54.03 %

Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS) 18.17 %

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

#### 4- Affectation du résultat 2022 budget assainissement

##### Le Conseil Municipal considérant le budget assainissement

Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 :

A - Résultat de l'exercice : + 34 982.52 €

B - Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif 2021) : + 153 138.94 €

**C - Résultat à affecter (A +B) : + 188 121.46 €**

Investissement :

D - Solde d'exécution 2022

D 001 (besoin de financement) : - 83 121.09 € - report excédent investissement 2021 de 131 666.10 € = **excédent de + 48 545.01 €**

R 001 (excédent de financement) : 0

E - Solde des restes à réaliser d'investissement 2022

Besoin de financement : 57 884 €

Excédent de financement : 0 €

**F – besoin de financement (D- E) : 9 338.99 €**

##### Le Conseil Municipal décide :

**Affectation C : 188 121.46 €**

1) Affectation en réserve R 1068 en investissement : 9 338 €

2) Report en fonctionnement : recettes (002) : 178 783.46 €.

#### 5- Vote du budget primitif 2023 assainissement

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- Le budget primitif assainissement 2023 qui s'équilibre

\* en fonctionnement en dépenses et recettes : 301 148 €

\* en investissement en dépenses et recettes : 305 699 €

#### PREVISIONS FONCTIONNEMENT ASSAINISSEMENT 2023

Prévisions fonctionnement dépenses		Prévisions fonctionnement recettes	
011 : charges à caractère général	62 200	70 : produit des services-redevances + taxes	84 500
012 : personnel	4 000	73 : impôts et taxes	0
65 : autres charges de gestion courante	5 000	74 : dotations, subventions et participations	23 128

66 : charges financières	0	75 : autres produits de gestion courante	854.54
67 : charges exceptionnelles	100	77 : produits exceptionnels	0
6811-042- dotation aux amortissements lagune+réseaux	31 284	777-042 : amortissement des subventions	13 882
014 : atténuation de produits	0	013 atténuation de charges	0
023 : virement à la section de fonctionnement	198 564	002 excédent reporté 2022	178 782,46
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>301 147</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>301 147</b>

**PREVISIONS INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT 2023**

<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>	
2158	131 397	10222 récupération FCTVA	17 967.99
RAR zone artisanale « Noria » + Eaux Usées rue de l'école	31 397	1068 excédent de fonctionnement	9 338
2315	102 536	001 excédent 2022 reporté	48 545.01
RAR zone artisanale « sedep »	26 487	021 virement section fonctionnement	198 564
1391-040 amortissement des subventions	13 882	28-040 dotations aux amortissements lagune + réseaux	31 284
<b>TOTAL</b>	<b>305 699</b>	<b>TOTAL</b>	<b>305 699</b>

**6- Affectation du résultat et vote du BP « Les Rouillères »**

**Le Conseil Municipal considérant le budget lotissement « Les Rouillères »**

Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 :

A - Résultat de l'exercice : - 41 507.74 €

B - Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif 2021) : + 56 068.61 €

**C - Résultat à affecter (A +B) : + 14 560.87 €**

Investissement :

D - Solde d'exécution 2022

D 001 (besoin de financement) : 0 €

R 001 (excédent de financement) : + 78 443.74 - report déficit investissement 2021 de - 78 443.74 € = résultat 2022 : 0 €

E - Solde des restes à réaliser d'investissement 2022

Besoin de financement : 0 €

Excédent de financement : 0 €

**F – besoin de financement (D- E) : 0 €**

**Le Conseil Municipal décide :**

**Affectation C : 14 560.87 €**

1) Affectation en réserve R 1068 en investissement : 0 €

2) Report en fonctionnement : recettes (002) : 14 560.87 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- Le budget primitif lotissement les Rouillères 2023 qui s'équilibre

\* en fonctionnement en dépenses et recettes : 82 960 €

\* en investissement en dépenses et recettes : 0 €

Prévisions fonctionnement dépenses		Prévisions fonctionnement recettes	
6045 solde SAET (maitre d'œuvre)	2 500	7015 reprise par la commune de la parcelle AD 176 (construction de 3 locatifs)	31 195
605 Solde Sedep finition voirie	80 450	75888 régularisation TVA	10
65888 régularisation TVA	10	774 subvention de la commune	37 194.13
		002 excédent de fonctionnement 2022	14 560.87
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>82 960</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>82 960</b>

#### 7- Tableau des emprunts

objet	Montant emprunté	taux	durée	Année de début	Année de fin
Entrées de bourg	210 000 €	3.73 %	15 ans	2010	2025
Voirie route de la Brunière	200 000 €	1.09 %	10 ans	2017	2027
3 locatifs pour les aînés	400 000 €	0.59 %	15 ans	2020	2035
Achat des parcelles AC 47 et d'une partie AC 46	150 000 €	3.20 %	15 ans	2023	2038



Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2023	77 344.26 €	7 804.99 €	69 539.27 €	0.00 €	0.00 €	621 924.96 €
2024	80 126.53 €	7 749.34 €	72 377.19 €	0.00 €	0.00 €	552 385.69 €
2025	70 579.54 €	6 488.24 €	64 091.30 €	0.00 €	0.00 €	480 008.50 €
2026	61 032.55 €	5 714.99 €	55 317.56 €	0.00 €	0.00 €	415 917.20 €
2027	55 657.21 €	5 059.48 €	50 597.73 €	0.00 €	0.00 €	360 599.64 €
2028	40 418.12 €	4 531.17 €	35 886.95 €	0.00 €	0.00 €	310 001.91 €
2029	40 260.79 €	4 075.21 €	36 185.58 €	0.00 €	0.00 €	274 114.96 €
2030	40 103.45 €	3 609.60 €	36 493.85 €	0.00 €	0.00 €	237 929.38 €
2031	39 946.12 €	3 134.02 €	36 812.10 €	0.00 €	0.00 €	201 435.53 €
2032	39 788.79 €	2 648.10 €	37 140.69 €	0.00 €	0.00 €	164 623.43 €
2033	39 631.45 €	2 151.55 €	37 479.90 €	0.00 €	0.00 €	127 482.74 €
2034	39 474.12 €	1 644.02 €	37 830.10 €	0.00 €	0.00 €	90 002.84 €
2035	25 993.08 €	1 134.98 €	24 858.10 €	0.00 €	0.00 €	52 172.74 €
2036	12 630.44 €	732.23 €	11 898.21 €	0.00 €	0.00 €	27 314.64 €
2037	12 630.44 €	346.90 €	12 283.54 €	0.00 €	0.00 €	15 416.43 €
2038	3 157.95 €	25.06 €	3 132.89 €	0.00 €	0.00 €	3 132.89 €

**8- transformation d'un contrat d'insertion par un Contrat à Durée Déterminée de droit public pour accroissement temporaire d'activité**

Le conseil municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour l'aide à la mise en place de la gestion différenciée des espaces verts

Sur le rapport de Monsieur le Maire qui propose de recruter l'agent bénéficiaire du contrat d'insertion P.E.C. (Parcours Emploi Compétences) qui s'achève au 07-04-2023 et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

**Décide :**

**- de créer un emploi temporaire :**

- Motif du recours à un agent contractuel : article L332-23, 1° : accroissement temporaire d'activité du code général de la fonction publique,

- Durée du contrat : 4 mois renouvelables 3 fois (si accroissement temporaire d'activité : 12 mois maximum sur une durée de 18 mois consécutifs) à compter du 08-04-2023
- Temps de travail : 35h
- Nature des fonctions : agent polyvalent en milieu rural pour l'entretien paysager principalement mais aussi travaux de voirie et de maintenance des bâtiments en fonction de la demande
- Niveau de recrutement : catégorie C et cadre d'emplois des adjoints techniques
- Niveau de rémunération : Indice majoré 353

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés seront inscrits au budget, chapitre 012.

### INFORMATIONS DIVERSES

#### 1- Hausse du coût du prix du repas de 11.452% au 1<sup>er</sup> mars 2023

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'un mail reçu le 28-03-2023 du prestataire « restoria » qui livre les repas à la cantine. Une augmentation de 11.452% va être appliquée au 1<sup>er</sup> mars 2023. La commission des affaires scolaires décide de se réunir le mardi 18-04-2023 pour décider du coût facturé aux familles.

Evolution coût « restoria »  
 Contrat signé le 29-06-2021 avec durée 3+1an (fin 06-2025)  
 Avenant 3 signé le 04-01-2023 avec une augmentation en juin – septembre et décembre

Mois et année	02-2022	09-2022	01-2023	03-2023
augmentation	+ 4%	+ 2.7%	+ 3.6%	+ 11.452 %
Coût du repas enfant	3.32 €	3.41 €	3.53 €	3.94 €

#### Evolution prix du repas facturé aux familles

	01-09-2019	01-09-2020	01-09-2021	01-09-2022	01-01-2023
Repas régulier	3.80 €	3.90 €	3.90 €	4.10 € (+ 5.13%)	4.40 € (+ 7.31 %)
Repas occasionnel	4.10 €	4.25 €	4.25 €	4.50 €	4.70 €
Repas adulte	6.40 €	6.60 €	6.60 €	7 €	8 €
Forfait absence journalière ou maladie	3.10 €	3.10 €	3.10 €	3.30 €	3.40 €

#### 2- Entretien de l'église

Un guide des bonnes pratiques sur la gestion de l'église a été reçu du département le 23-03-2023. L'entretien des cloches de l'église a été réalisé en mars par l'entreprise « Bodet campanaire ». Un devis supplémentaire pour les pigeons et un devis pour la restauration de la cloche 2 (oreille double manquante) doit être proposé.

Des travaux seront réalisés en régie pour l'écoulement des eaux pluviales.

La commission « voirie bâtiment » qui s'est réunie le 25-03-2023 souhaiterait créer un nouveau groupe d'élus pour étudier ce dossier afin de définir un programme pluriannuel. Madame et Messieurs Annabelle PICARD, Sylvain GAUTIER, André BEAUGENDRE et Frédéric GUILLON se portent volontaires.

### 3- Balade entre les 2 rives proposée par l'office de tourisme Vie et Boulogne (B2R)

Depuis plus de 10 ans, les "Balades entre deux rives" sont organisées sur le territoire de Vie et Boulogne pour faire découvrir le patrimoine naturel et bâti de votre commune.

Les "B2R" ont fait leur grand retour l'année dernière pour le plus grand plaisir des habitués, relancées à l'initiative de quelques communes.

Pour rappel, ces balades sont proposées les mercredis, à partir de 18 h 30, en juillet et août. Elles sont gratuites pour les promeneurs.

Depuis l'année dernière, l'organisation des balades est assurée par les communes. L'Office de Tourisme accompagne les communes dans la démarche pour la partie communication et la partie administrative. La commune souhaite se positionner pour le mercredi 26-07 ou 2 août.

### 4- Voisins solidaires avec l'heure civique

Après des échanges téléphoniques avec madame Margot GUILLOUX et madame Annabelle PICARD et sur exposé de cette dernière, le conseil municipal décide de ne pas adhérer.

## COMPTE RENDU DES COMMISSIONS : C.R.

- commission C.C.A.P.A. du 07-03-2023 : madame Valérie JOLLY informe de l'annulation de l'organisation des journées du patrimoine et donc de l'annulation de la prochaine réunion du 12 avril 2023
- Commission voirie bâtiment du samedi 25 mars 2023 : monsieur André Beaugendre informe le conseil municipal de l'avancement des travaux à l'ancienne mairie, de la fin des travaux au lotissement « les Rouillères ». Il énumère les travaux de voirie 2023.

### Commission C.C.V.B.

- Intervention de monsieur Sylvain GAUTIER pour les commissions « aménagement du territoire » et de « l'action sociale »
- Intervention de monsieur Laurent PREAULT qui a participé à la conférence « comment interpeller la population sur les enjeux de la protection de l'environnement ? » organisée par le conseil de développement de la C.C.V.B.

## PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 03-05-2023

Mercredi 07-06-2023

Séance levée à 22H50

Le maire : Xavier PROUTEAU

Le secrétaire :

Frédéric GUILLOUX



